

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25929**

### Intitulé

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole Palefrenier soigneur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Ministère chargé de l'agriculture, Ministère chargé de l'agriculture

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

21088 élevage cheval

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le palefrenier soigneur est un employé polyvalent qui assure les soins quotidiens aux chevaux ainsi que leurs déplacements, les travaux d'entretien d'écurie, des espaces de travail des chevaux, des lieux d'accueil du public et des abords de l'entreprise.

Observateur privilégié, il doit percevoir les changements et comportements anormaux des équidés et doit savoir réagir en cas d'aléas. Premier interlocuteur des publics accueillis dans l'entreprise, il les informe et les oriente. Il réalise des travaux de maintenance de premier niveau des outils, matériels et engins et peut être amené à conduire une production herbagère ainsi qu'à aménager des espaces de détente des chevaux. Pour mettre en oeuvre toutes ces activités, le palefrenier soigneur conduit des équipements tractés, portés ou semi-portés, le rapprochant ainsi de l'emploi d'ouvrier agricole.

Les périmètres de ce métier varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences, des aptitudes des salariés et du secteur professionnel.

#### Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3- Interagir avec son environnement social

#### Capacités professionnelles

CP4- Réaliser des soins courants aux équidés

CP5- Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés

CP6- Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité de cet emploi s'exerce essentiellement dans des entreprises qui valorisent et utilisent le cheval :

- établissements équestres de sport et loisirs, écuries de propriétaires ou de commerce de chevaux de sport

- centres de débouillage et de pré-entraînement, écuries de course

- élevage d'équidés, collectivités territoriales ou publiques d'état (armée, enseignement...), entreprises de spectacle équestre, centres de santé et soins vétérinaires

garçons de cour / groom ; palefrenier / palefrenière ; palefrenier-soigneur ; cavalier-soigneur ; assistant d'élevage ; assistant-animateur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**A1403** : Aide d'élevage agricole et aquacole

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le CAP agricole peut être délivré après réussite à l'examen ou peut être délivré selon la modalité des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies de délivrance fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Modalité de l'examen : L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du contrôle certificatif en cours de formation.

Modalité des UC : Les 7 UC constitutives du diplôme peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification. Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service. La modalité des UC est réservée aux voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25929 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre position dans une situation à caractère social et civique</li> <li>- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25929 - UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à travers une réalisation personnelle</li> <li>- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25929 - UCG 3 : Interagir avec son environnement social</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication</li> <li>- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25929 - UCP 1 : Réaliser des soins courants aux équidés</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés</li> <li>- Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25929 - UCP 2 : Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le travail des équidés</li> <li>- Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25929 - UCP 3 : Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements</li> <li>- Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25929 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	<p>UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi</p> <p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à des enjeux professionnels locaux</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

**Arrêté du 21 avril 2016** portant création de la spécialité "palefrenier soigneur" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 11 mai 2016)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr  
<http://www.chlorofil.fr>

**Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

**Certification précédente :** option Seigneur d'équidés